

Aux contribuables de la susdite municipalité

Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au cours de laquelle seront adoptés le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 sera tenue le mardi 8 décembre 2020, à 20h, à huis clos avec enregistrement vidéo. L'enregistrement vidéo sera publié sur le site internet de la Municipalité, dans la section Vie démocratique / Covid-19 – Séances à huis clos dans les 48 heures suivants la séance extraordinaire.

Toute personne désirant avoir une copie des documents en regard du budget devra le faire par courriel à l'adresse <u>info@sjdl.qc.ca</u>. Les questions au conseil devront être soumise par courriel à la même adresse au plus tard le 8 décembre 2020, 11 h.

Les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2021, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

DONNE à Saint-Joseph-du-Lac, ce trentième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.

Stéphane Giguère Directeur général